



L'Union des syndicats CGT des Personnels de l'Animation
et des Organismes Sociaux, Sportifs et Culturels

www.uspaoc-cgt.fr



14-16 rue des Lilas 75019 PARIS
01 42 40 94 02
contact@uspaoc-cgt.fr

INFO BRANCHE ALISFA

L'USPAOC-CGT signe les avenants RMB et PRO-A

RMB, Revenu Minimal de Branche, vient de faire l'objet d'une négociation entre les organisations syndicales et les employeurs relevant de l'ALISFA (Acteurs du Lien Social et Familial - Centres sociaux et socioculturel, association d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local, espaces de vie sociale).

Intégré au chapitre V « SYSTEME DE REMUNERATION » de la Convention Collective Nationale, le RMB est passé de 18495€ à 18895€ annuels bruts dès le 1^{er} janvier 2021 et ce quel que soit l'effectif de l'entreprise.

L'USPAOC CGT a décidé de signer cet avenant sur le RMB. Si on peut se satisfaire d'une évolution du RMB (en corrélation avec l'augmentation du SMIC, la RMB c'est 20€ de plus par mois), après avoir profité que d'une petite évolution financière durant l'année 2020 (de 54,60€ en 2019 à 55€ en 2020), la valeur du point est figée pour 2021 et la question se pose d'un réel tassement de la grille des salaires. L'ouverture prochaine d'une négociation sur la politique salariale y incluant une discussion sur le système de classification permettra aux négociateurs d'aborder la question de l'évolution de l'ensemble des rémunérations. Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes défendu depuis plusieurs années par la CGT, a été réaffirmé et sera un point important lors des négociations sur la politique salariale et l'évolution des rémunérations pour les salariés de la branche.

PRO-A, appelé plus communément dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance mis à disposition des salariés relevant de la CCN de l'ALISFA avait fait l'objet d'un avenant signé le 22 janvier 2020 et mis en application le 1^{er} décembre 2020. Il a été décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 la durée de ce dispositif permettant aux salariés de se former et d'adapter leurs compétences aux besoins des entreprises relevant de l'ALISFA. Un nouvel avenant actant ce souhait a été soumis à signature des Organisations Syndicales.

L'USPAOC CGT, signataire de l'accord initial a décidé de signer ce nouvel avenant.